

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 766

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« IV *ter* A. – Le 1^{er} janvier 2026, à la seconde phrase de l'article L. 741-1 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « aux articles L. 241-6 et L. 241-6-1 » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 241-6 » et les mots : « , L. 241-2-1 » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.